

## Les travailleurs pauvres

Sophie Ponthieux, Émilie Raynaud (Insee)

**L**ES personnes qui, tout en ayant travaillé une partie de l'année, vivent dans un ménage dont les revenus ne suffisent pas à offrir à ses membres un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté monétaire constituent les travailleurs pauvres. Deux définitions de travailleurs sont employées dans cette analyse, selon le nombre de mois d'emploi retenu, l'une dite française, l'autre européenne. Un indicateur complémentaire du lien entre emploi et pauvreté est en outre présenté, fondé sur une notion de «pauvreté économique» qui se définit au niveau de l'individu et non plus du ménage.

Le nombre de travailleurs pauvres est, en 2005, de 1,7 million selon la définition française et de 1,5 million selon la définition européenne, d'après le dispositif SRCV-SILC, soit entre 6% et 7% de l'ensemble des travailleurs. Les hommes représentent environ 55% d'entre eux. La majorité des travailleurs pauvres sont continûment en emploi sur l'année, mais le temps partiel est plus fréquent que pour l'ensemble des travailleurs.

Les travailleurs économiquement pauvres représentent, eux, 15% des travailleurs selon la définition française. Leurs caractéristiques diffèrent assez nettement de celles des travailleurs pauvres au sens usuel : alors que cette population est en majorité masculine, près de 70% des travailleurs économiquement pauvres sont des femmes. La part de l'emploi à temps partiel et celle des alternances sont en outre plus élevées chez les travailleurs économiquement pauvres.

Les personnes qui, tout en ayant travaillé une partie de l'année, sont en situation de pauvreté monétaire, c'est-à-dire vivent dans un ménage dont l'ensemble des revenus ne suffit pas à offrir à ses membres un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté, constituent les travailleurs pauvres.

Le niveau de vie des individus se définit comme le rapport du revenu disponible au nombre d'unités de consommation du ménage dans lequel ils vivent (encadré 1). La source utilisée dans l'analyse est le dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV-SILC, encadré 2), des années 2004, 2005 et 2006 ; les revenus des ménages sont respectivement observés durant les années 2003, 2004 et 2005. Le seuil de pauvreté monétaire employé dans cette étude est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit environ 9 140 euros annuels en 2003, 9 560 euros en 2004 et 9 670 euros annuels en 2005. Sont pauvres les individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

#### Encadré 1

##### Définitions

**Revenu disponible :** le revenu disponible d'un ménage correspond à l'ensemble des ressources des membres de ce ménage, net d'impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, impôt sur la fortune) et des prélèvements sociaux. Il comprend les revenus d'activité, les revenus de remplacement (pensions de retraite, d'invalidité, allocations chômage), les revenus du patrimoine, les prestations sociales et les transferts inter-ménages.

**Unités de consommation :** le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage est établi selon l'échelle dite de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) modifiée. Le premier adulte du ménage compte pour 1 unité de consommation, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les moins de 14 ans pour 0,3 UC.

**Niveau de vie :** le niveau de vie correspond au rapport du revenu disponible du ménage au nombre d'UC le composant. Il est le même pour tous les membres d'un même ménage.

Le statut de travailleur est, quant à lui, défini à l'aide du calendrier d'activité disponible pour les douze mois de chacune des années 2003, 2004 ou 2005 en cohérence avec la période d'observation des revenus.

Deux définitions de travailleurs sont employées :

- la définition correspondant à l'indicateur de « risque de pauvreté au travail (*in-work poverty risk*) », utilisé au niveau de l'Union européenne<sup>1</sup> : est identifiée comme travailleur toute personne ayant été en emploi pendant au moins sept mois sur les douze mois de la période de référence ;
- la définition qui apparaît dans les publications de l'Insee sur le sujet : est identifiée comme travailleur toute personne ayant été active pendant au moins six mois sur les douze mois de la période de référence, dont au moins un mois en emploi.

1. Eurostat utilise toutefois, pour mesurer l'indicateur « *in-work poverty risk* », outre cette définition, un filtre qui consiste à sélectionner uniquement les personnes en emploi au moment de l'enquête. Cette restriction n'est pas faite ici.

Les populations délimitées par ces deux définitions ne se recoupent que partiellement : si les travailleurs selon la définition européenne sont tous des travailleurs selon la définition française, la réciproque n'est pas vérifiée. Entre 4 % et 5 % des personnes identifiées comme travailleurs selon la définition française ne le sont pas avec la définition européenne. La définition européenne pose une condition d'emploi relativement restrictive, tandis que la définition française privilégie la présence sur le marché du travail, que ce soit en emploi ou au chômage. Seul le chômage de durée relativement longue (six mois ou plus sans emploi) est écarté du champ des travailleurs selon la définition française<sup>2</sup>.

Les caractéristiques des travailleurs pauvres ont été analysées à partir des données les plus récentes, celles de la collecte de 2006 (chiffres encore provisoires). Les individus à la fois travailleurs et pauvres dans le dispositif SRCV-SILC représentent un effectif relativement limité au sein de l'échantillon. La précision des chiffres en est affectée. Seuls les résultats suffisamment robustes sont présentés ici, ce qui conduit souvent à limiter les analyses et les tableaux de données. Cela est rappelé au fil du texte.

### Encadré 2

#### Le dispositif SRCV

Les Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) correspondent à la partie française du système de statistiques communautaires dont le sigle européen est EU-SILC (*Community Statistics on Income and Living Conditions*). Le système EU-SILC a été mis en place en 2004 en France et vise à fournir des données représentatives sur les revenus et les conditions de vie dans les dimensions transversale et longitudinale. La dimension transversale permet de relier la description des conditions de vie à celle des revenus. La dimension longitudinale prend la suite du Panel européen dont la dernière vague a été collectée en 2001. Elle fournit des données adaptées à la réalisation d'études de panel sur les revenus et les conditions de vie, analysés en lien avec la situation d'activité.

Le dispositif SRCV est composé d'une collecte d'information annuelle et d'un panel. Il s'agit d'un panel d'individus, interrogés pendant neuf années successives. Chaque année, environ 12 000 ménages sont enquêtés, dont 3 000 nouveaux chaque année. Le questionnaire est composé du tronc commun des enquêtes ménages, d'un questionnaire ménage et d'un questionnaire individuel. Le questionnaire ménage aborde les thèmes suivants : composition familiale, conditions de logement (résidence principale), conditions de vie, et revenus (non individualisables) sur la période de référence. Le questionnaire individuel aborde, lui, la biographie et les ressources culturelles, l'activité, l'emploi, la profession, les revenus (individualisables) sur la période de référence et la santé. Le dispositif intègre également l'ajout de modules spécifiques chaque année.

Un fichier de micro-données au niveau individuel, apuré et formaté selon les normes fixées par Eurostat, doit ensuite être fourni à Eurostat : en octobre  $n+1$  pour les données transversales correspondant à la collecte de l'année  $n$ , et en mars  $n+2$  pour la dimension longitudinale. Des travaux d'imputation des valeurs manquantes et de redressement sont engagés chaque année pour la mise au point de ces fichiers de micro-données.

2. Sur la logique sous-jacente des différentes définitions de travailleurs pauvres, voir Ponthieux S., « Les travailleurs pauvres - construction d'une catégorie statistique, difficultés d'analyse et exploration d'un indicateur intermédiaire », Insee, à paraître au premier semestre 2008.

En 2008, le dispositif SRCV sera « refondu », de manière à réorganiser le système d'information sur les ressources et conditions de vie des ménages autour de SRCV. Cette refonte comportera deux aspects : récupérer l'information sur une partie des revenus des ménages à partir de diverses sources administratives, et collecter *via* SRCV la majeure partie des indicateurs sociaux réunis jusqu'à présent par les enquêtes permanentes sur les conditions de vie. Au terme de la refonte de 2008, les ressources (imposables) d'un ménage enquêté seront recherchées dans sa déclaration fiscale. Les revenus sociaux qu'il perçoit éventuellement seront, eux, obtenus auprès de l'organisme gestionnaire dont il dépend : Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), Mutualité sociale agricole (MSA), Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). L'interrogation portant sur le revenu sera réduite aux seules informations ne figurant pas dans ces données sociofiscales : transferts entre ménages, revenus patrimoniaux défiscalisés, etc. Le gain de temps ainsi obtenu permettra l'introduction, à temps d'enquête constant, de variables complétant le questionnement actuel sur les conditions de vie du ménage sous la forme de modules d'indicateurs sociaux rotatifs tous les trois ans. Le recours aux données administratives devrait permettre d'améliorer la qualité des données de revenus collectées, mais surtout d'assurer la cohérence des deux dispositifs de mesure des revenus, l'enquête Revenus fiscaux et le dispositif SRCV.

## Le nombre de travailleurs pauvres varie entre 1,5 et 1,7 million en 2005, selon la définition considérée

Le nombre de travailleurs pauvres est en 2005 de 1,7 million selon la définition française, d'après le dispositif SRCV-SILC, et de 1,5 million selon la définition européenne (tableau 1, encadré 3). 12 % des travailleurs pauvres selon la définition française ne sont ainsi pas identifiés comme travailleurs selon la définition européenne. Bien qu'étant présents sur le marché du travail au moins six mois au cours de l'année 2005, ces individus ont en effet passé moins de sept mois en emploi sur cette période.

Les travailleurs pauvres représentent 6,4 % des travailleurs selon la définition européenne et environ 7 % selon la définition française en 2005.

Tableau 1

Effectifs de travailleurs pauvres en 2005, en millions

	2005	Précision
Définition européenne	1,53	+/- 0,2
Définition française	1,74	+/- 0,2

Champ : Individus âgés de 16 à 64 ans.

Sources : SRCV-SILC 2006.

Les hommes sont systématiquement surreprésentés parmi les travailleurs pauvres, de même que parmi l'ensemble des travailleurs. En 2005, ils constituent 55 % à 56 % des travailleurs pauvres selon la définition considérée et 53 % de l'ensemble des travailleurs (tableau 2).

Alors que dans l'ensemble de la population pauvre, tous âges confondus, ce sont les femmes qui sont surreprésentées (55%, contre 45% d'hommes en 2005), le taux de pauvreté des travailleurs apparaît plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 2

Répartition et taux de pauvreté par sexe des travailleurs en 2005, en %

	Taux de pauvreté des travailleurs		Répartition des travailleurs pauvres		Répartition de l'ensemble des travailleurs		Répartition de l'ensemble de la population pauvre	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Définition française</b>	7,2	6,7	55	45	53	47	45	55
<b>Définition européenne</b>	6,8	6,0	56	44	53	47		

Champ : Individus âgés de 16 à 64 ans.

Sources : SRCV-SILC 2006.

Les plus jeunes sont légèrement surreprésentés parmi les travailleurs pauvres : les moins de 30 ans représentent ainsi, en 2005, 22% environ des travailleurs pauvres selon la définition française, contre 18% de l'ensemble des travailleurs (tableau 3).

Les effectifs des classes d'âge observées ne permettent pas de tirer des conclusions sur la répartition par âge.

Tableau 3

Répartition par âge des travailleurs pauvres en 2005, en %

	Travailleurs pauvres en 2005	
	Définition française	Définition européenne
< 30 ans	22	19
30 - 39 ans	23	22
40 - 49 ans	30	32
50 ans et plus	25	27
Ensemble	100	100
	Ensemble des travailleurs en 2005	
	Définition française	Définition européenne
< 30 ans	18	17
30 - 39 ans	27	27
40 - 49 ans	29	30
50 ans et plus	26	26
Ensemble	100	100

Champ : Individus âgés de 16 à 64 ans.

Sources : SRCV-SILC 2006.

*Encadré 3***La notion de travailleur pauvre dans les enquêtes Revenus fiscaux et l'évolution du nombre de travailleurs pauvres depuis 1996**

L'enquête Revenus fiscaux (ERF) consiste à rapprocher tous les ans l'échantillon des ménages répondant à l'enquête Emploi avec les sources fiscales. Cette mise en relation de données de différentes sources permet de disposer, d'une part, des revenus déclarés par les ménages et, d'autre part, de l'ensemble des informations collectées dans le cadre de l'enquête Emploi : caractéristiques sociodémographiques, situation professionnelle, etc.

Depuis 2002, l'enquête Emploi, qui se déroulait jusque-là en mars de chaque année, est passée à un mode d'interrogation en continu : les ménages sont interrogés six trimestres de suite. Depuis cette date, lors de la constitution de la base de données de l'ERF, les déclarations fiscales des revenus de l'année *n* sont rapprochées des données de l'enquête Emploi collectées au quatrième trimestre civil de la même année *n*.

Le passage à l'enquête Emploi en continu a eu pour conséquence de profondément modifier la disponibilité du calendrier d'activité dans l'enquête Revenus fiscaux. Jusqu'en 2002, on disposait ainsi, pour l'ensemble de l'échantillon, du calendrier rétrospectif d'activité sur les douze mois précédant l'interrogation. Il était donc possible d'observer les revenus perçus au cours de l'année civile correspondant à la majeure partie de la période couverte par le calendrier d'activité et de déterminer quels étaient les individus à la fois actifs et pauvres.

À partir du passage à l'interrogation en continu, le calendrier rétrospectif d'activité est uniquement rempli par les individus lors de la première interrogation. Dans l'ERF, on dispose donc toujours d'un calendrier d'activité sur douze mois pour l'ensemble de l'échantillon, mais il porte sur des périodes différentes selon le sous-échantillon considéré. Il s'étale ainsi du milieu de l'année *n-2* au milieu de l'année *n-1* pour l'échantillon en dernière interrogation, et de la fin de l'année *n-1* à la fin de l'année *n* pour l'échantillon en première interrogation. Il n'est donc pas possible de mesurer le nombre de travailleurs pauvres à partir de l'enquête Revenus fiscaux, à moins d'envisager des hypothèses de travail fortes, comme celle qui consisterait à ignorer le décalage entre les calendriers d'activité disponibles dans l'enquête et la période de revenus correspondante. Cela reviendrait à considérer que, en moyenne, la situation sur le marché de l'emploi de ces travailleurs pauvres a peu évolué dans le temps.

Pour cette raison, l'analyse des travailleurs pauvres n'a pas été menée à partir de cette source. Néanmoins, la source des enquêtes Revenus fiscaux permet de disposer du nombre de travailleurs pauvres dans le temps, et ce depuis 1996.

Afin de donner une idée de son évolution, le tableau suivant présente le nombre de travailleurs pauvres fourni par les ERF de 1996 à 2001.

**Effectifs de travailleurs pauvres de 1996 à 2001**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Définition française	1 754 686	1 733 978	1 583 211	1 600 477	1 670 401	1 658 561
Définition européenne	1 651 146	1 632 299	1 493 835	1 494 713	1 564 205	1 583 669

Champ : Ensemble des individus vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-Direction générale des impôts (DGI), enquête Revenus fiscaux

Ces évolutions présentent ainsi une légère tendance à la baisse, en contraste avec la hausse constatée entre 2003 et 2005 à partir du dispositif SRCV-SILC.

## Effectifs de travailleurs pauvres de 2003 à 2005, en millions

	2003	2004	2005	Précision <sup>3</sup>
Définition européenne	1,22	1,43	1,53	+/- 0,2
Définition française	1,47	1,71	1,74	+/- 0,2

Champ : Individus âgés de 16 à 64 ans.

Sources : SRCV-SILC 2004 à 2006.

D'après les données du dispositif SRCV-SILC, le nombre de travailleurs pauvres augmente entre 2003 et 2005 d'environ 300 000 personnes, quelle que soit la définition considérée. Ces effectifs supplémentaires représentent une hausse d'environ 25 % pour les travailleurs pauvres selon la définition européenne et de 19 % pour les travailleurs pauvres selon la définition française. La précision affectée à ces effectifs tempère toutefois les augmentations constatées. Les chiffres de l'année 2003, marquée par la mise en place du dispositif, doivent en outre être interprétés avec prudence.

## Une majorité de travailleurs pauvres en emploi toute l'année, mais davantage de temps partiel et d'alternances entre emploi et non-emploi

La majorité des travailleurs pauvres sont continûment en emploi sur l'année d'activité observée. Au regard des définitions adoptées, c'est évidemment beaucoup plus souvent le cas pour les travailleurs pauvres selon la définition européenne (89 % des cas) que pour les travailleurs pauvres selon la définition française (78 % des cas en 2005, tableau 4). Le nombre minimum de mois en emploi est en effet de 7 pour les travailleurs selon la définition européenne ; il est de 1 pour les travailleurs selon la définition française.

Bien que restant majoritaires, les personnes continûment en emploi sont relativement moins nombreuses parmi les travailleurs pauvres que parmi l'ensemble des travailleurs. Ainsi, près de 22 % des travailleurs pauvres selon la définition française n'ont pas été en emploi en continu au cours de l'année 2005, contre 11 % de l'ensemble des travailleurs. Pour la population des travailleurs pauvres selon la définition européenne, l'écart est moins prononcé : 11 % des travailleurs pauvres ont été en emploi moins de douze mois, contre 7 % de l'ensemble.

Lorsqu'ils sont continûment en emploi sur l'année, les travailleurs pauvres sont en outre plus souvent à temps partiel que les travailleurs dans leur ensemble. Les individus sont considérés comme étant à temps partiel dès lors que le nombre de mois travaillés à temps partiel est supérieur ou égal au nombre de mois travaillés à temps complet sur l'année.

Ainsi, alors que 14 % des travailleurs sont en emploi toute l'année et majoritairement à temps partiel, c'est le cas de 21 % des travailleurs pauvres selon la définition française et de 24 % des travailleurs pauvres selon la définition européenne.

3. L'estimation de la précision des effectifs de travailleurs pauvres s'appuie sur des calculs menés à partir de SRCV 2005.

Tableau 4

Répartition des travailleurs pauvres par la durée d'emploi en 2005, en %

Ensemble des travailleurs	Répartition		Taux de pauvreté	
	Définition française	Définition européenne	Définition française	Définition européenne
En emploi toute l'année	89	93	6,1	6,1
<i>dont temps complet</i>	75	79	5,2	5,2
<i>temps partiel</i>	14	14	10,8	10,8
En emploi < 12 mois	11	7	14,1	10,9
Ensemble	100	100	7,0	6,4

Travailleurs pauvres	Répartition	
	Définition française	Définition européenne
En emploi toute l'année	78	89
<i>dont temps complet</i>	56	64
<i>temps partiel</i>	21	24
En emploi < 12 mois	22	11
Ensemble	100	100

Champ : Individus âgés de 16 à 64 ans.

Sources : SRCV-SILC 2006.

## En moyenne, des revenus d'activité faibles pour les travailleurs pauvres

En moyenne, les travailleurs pauvres selon la définition française ayant déclaré des revenus d'activité personnels (salaires, indemnités de chômage, revenus d'activité indépendante, indemnités maladie) perçoivent 9 300 euros en 2005 au titre de leur activité, ce qui représente 46 % des revenus d'activité moyens de l'ensemble des travailleurs selon cette définition. Les travailleurs pauvres selon la définition européenne, qui n'inclut pas les individus aux durées d'emploi inférieures ou égales à six mois, ont des revenus d'activité moyens plus élevés : 9 800 euros environ en 2005.

La moitié des travailleurs pauvres perçoivent moins de 8 900 euros environ en 2005 au titre de leur activité selon la définition française, et moins de 9 600 euros environ selon la définition européenne. La médiane des revenus d'activité se situe à 16 900 euros environ pour l'ensemble de la population des travailleurs selon la définition française et à 17 300 euros environ pour celle selon la définition européenne.

Une partie des personnes identifiées comme travailleurs au vu de leur calendrier d'activité pour 2003 ne déclarent aucun revenu d'activité à l'enquête. Pour les salariés, le cas a été considéré comme impossible et ces personnes ont été retirées des effectifs de travailleurs. En revanche, il a été considéré que les travailleurs identifiés comme non salariés (dont le nombre de mois d'emploi en tant qu'indépendant est supérieur ou égal au nombre de mois d'emploi en tant que salarié) pouvaient déclarer un revenu d'activité nul. Les individus dans ce cas représentent selon les différentes définitions 7 à 8 % des travailleurs pauvres, alors que c'est le cas de 1 % de l'ensemble des travailleurs.

## Les travailleurs indépendants : 30% des travailleurs pauvres

Les travailleurs indépendants, qui constituent environ 10% de l'ensemble des travailleurs, sont surreprésentés parmi les travailleurs pauvres : ils représentent 27% à 30% d'entre eux en 2005, selon la définition considérée (tableau 5). Leur taux de pauvreté est nettement plus élevé que celui des salariés, de 14 points environ en 2005, quelle que soit la définition de travailleur considérée.

Tableau 5

Pauvreté des travailleurs indépendants, en %

Part des indépendants	Définition française	Définition européenne
Parmi l'ensemble des travailleurs	10,0	10,0
Parmi les travailleurs pauvres	27,0	30,0
<b>Taux de pauvreté</b>		
Travailleurs salariés	5,8	5,1
Travailleurs indépendants	19,2	19,2

Champ : Individus âgés de 16 à 64 ans.

Sources : SRCV-SILC 2006.

## Le statut de travailleur pauvre : de l'individu au ménage

La pauvreté monétaire telle qu'elle est définie est une caractéristique du ménage et non de l'individu : toutes les personnes vivant avec le travailleur pauvre sont également considérées comme pauvres. Au total, le nombre de personnes touchées par la pauvreté en emploi dépasse le seul effectif des travailleurs pauvres : 2,16 millions de personnes vivent avec (au moins) un travailleur pauvre selon la définition européenne et 2,35 millions de personnes avec un travailleur pauvre selon la définition française en 2005 (tableau 6). Les enfants de 16 ans ou moins en constituent près de la moitié dans les deux cas.

Environ 1,2 million de personnes adultes (âgées de 16 ans ou plus) vivent dans un ménage touché par la pauvreté en emploi, sans être elles-mêmes des travailleurs pauvres. Les femmes représentent 60% d'entre elles.

Tableau 6

Effectifs des individus concernés par la pauvreté en emploi en 2005, en millions

	Définition française	Définition européenne
Travailleurs pauvres	1,74	1,53
Individus vivant avec un travailleur pauvre	2,35	2,16
<i>dont enfants de 16 ans ou moins</i>	1,10	0,99
<i>enfants plus de 16 ans</i>	1,25	1,17

Champ : Ensemble des individus.

Sources : SRCV-SILC 2006.

## Situation familiale des travailleurs pauvres en 2005

Dans la plupart des cas, les travailleurs pauvres sont la personne de référence du ménage ou son conjoint. Toutefois, 4 % à 5 % des travailleurs pauvres environ en 2005, selon la définition considérée, sont des enfants du ménage dans lequel ils vivent.

La situation de pauvreté monétaire dépend de la position du travailleur vis-à-vis du marché du travail, de celle de son conjoint, ainsi que de la taille du ménage dans lequel il vit. Les effectifs en jeu ne permettent malheureusement pas d'aller plus loin dans l'analyse et de croiser la taille du ménage avec le nombre d'apporteurs de ressources. Au sein de la population des travailleurs, les plus touchées par la pauvreté monétaire sont les personnes dont le conjoint est chômeur ou inactif<sup>4</sup>, ainsi que celles qui n'ont pas de conjoint. Ces dernières regroupent les personnes seules, les parents isolés, mais aussi les enfants actifs d'une famille monoparentale ou d'un ménage de plus de deux personnes et les personnes vivant dans des ménages complexes, sans famille principale.

Leur taux de pauvreté est de 10 % environ en 2005, contre 7 % pour l'ensemble de la population des travailleurs selon la définition française (tableau 7). Ces deux catégories sont de fait surreprésentées chez les travailleurs pauvres : environ un tiers d'entre eux sont sans conjoint, contre un quart seulement de l'ensemble des travailleurs. Un tiers a un conjoint chômeur ou inactif, contre 23 % des travailleurs dans leur ensemble. Au sein des personnes sans conjoint, les individus vivant en famille monoparentale ont un taux de pauvreté particulièrement élevé (de 13 % à 15 % selon la définition considérée en 2005). Les travailleurs dont le conjoint était présent sur le marché du travail au moins six mois (dont au moins un mois d'emploi) ont un taux de pauvreté assez largement inférieur à l'ensemble des travailleurs. Ce type de configuration représente 32 à 34 % des cas chez les travailleurs pauvres selon la définition considérée, contre plus de la moitié des cas pour l'ensemble des travailleurs.

Tableau 7

Taux de pauvreté et répartition des travailleurs selon la situation maritale en 2005, en %

	Taux de pauvreté		Répartition des travailleurs pauvres		Répartition des travailleurs	
	Définition française	Définition européenne	Définition française	Définition européenne	Définition française	Définition européenne
Sans conjoint	9,9	8,7	36	33	25	24
<i>dont personnes seules</i>	8,0	7,0	15	13	12	12
<i>vivant en famille monoparentale</i>	15,0	13,0	13	12	6	6
Conjoint travailleur au sens large (i.e. français)	4,3	4,1	32	34	52	53
Conjoint chômeur ou inactif	9,9	9,3	32	33	23	23
Ensemble	7,0	6,4	100	100	100	100

Champ : Individus âgés de 16 à 64 ans.

Sources : SRCV-SILC 2006.

4. Un individu est considéré comme inactif s'il a passé sept mois ou plus dans cette situation pendant l'année, et comme chômeur s'il a connu au moins six mois de chômage et aucun mois d'emploi.

## Revenus d'activité et situation de pauvreté

Les seuls revenus d'activité d'un travailleur n'entrent donc pas en jeu pour déterminer sa situation de pauvreté monétaire. On considère qu'un individu dispose de faibles revenus d'activité personnels lorsque la somme de ses salaires, de ses revenus d'activité indépendante ainsi que des indemnités maladie et des allocations de chômage qu'il perçoit est inférieure à l'équivalent d'un Smic annuel<sup>5</sup>.

Seuls 21 % à 22 % des travailleurs ayant déclaré à l'enquête des revenus d'activité, allocations chômage comprises, inférieurs à un Smic sont pauvres, selon la définition choisie. Ces taux constituent certes des taux de pauvreté élevés, mais de faibles revenus d'activité sont loin d'impliquer systématiquement la pauvreté monétaire.

Inversement, tous les travailleurs pauvres n'ont pas de faibles revenus d'activité : 40 % des travailleurs pauvres selon la définition européenne ayant déclaré des revenus d'activité perçoivent un montant supérieur à un Smic et 35 % des travailleurs pauvres selon la définition française.

La proportion de personnes à faibles revenus d'activité parmi les travailleurs pauvres varie selon leur situation familiale. La majorité des travailleurs pauvres sans conjoint ont de faibles revenus d'activité (81 % selon la définition française et 76 % selon la définition européenne en 2005, graphique 1). Cette catégorie regroupant des individus qui peuvent vivre dans des ménages de plusieurs personnes, qui ne sont pas nécessairement apporteurs de ressources, ce n'est pas le cas de la totalité d'entre eux.

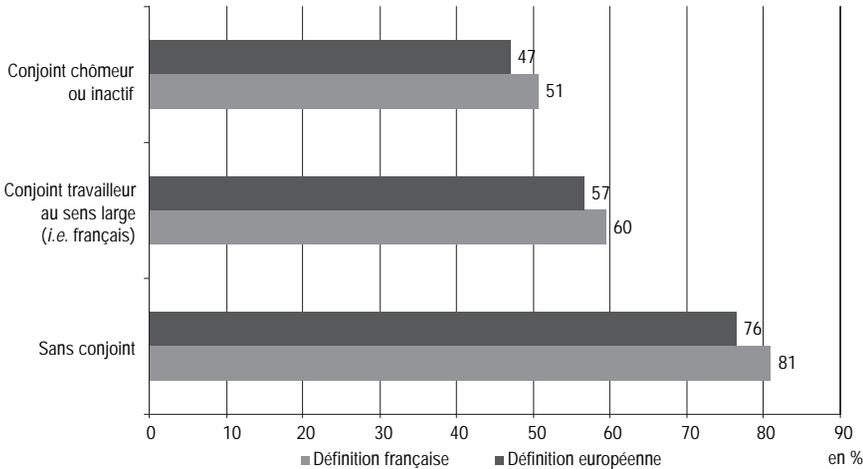
Les faibles revenus d'activité sont plus fréquents parmi les travailleurs pauvres vivant avec un conjoint régulièrement présent sur le marché du travail que parmi ceux dont le conjoint est chômeur ou inactif la majeure partie du temps sur la période de référence : 60 % des travailleurs pauvres selon la définition française dont le conjoint est travailleur ont des revenus d'activité inférieurs à un Smic annuel, contre la moitié des travailleurs pauvres dont le conjoint est chômeur ou inactif. Le nombre d'apporteurs de ressources dans un ménage, comme le montant des revenus perçus, contribue à déterminer la situation de pauvreté monétaire ou non.

Si les effectifs en jeu ne permettent pas de croiser la taille du ménage avec le nombre d'apporteurs de ressources sans aboutir à des catégories d'effectifs faibles pour les travailleurs pauvres, il est possible de calculer le ratio moyen entre le nombre d'apporteurs de ressources et le nombre de personnes dans le ménage. Ce ratio est de fait variable selon que le ménage est pauvre ou pas. Dans les ménages de travailleurs, il est en moyenne de 0,74, soit environ trois apporteurs de ressources pour quatre personnes, tandis que dans les ménages de travailleurs pauvres, il est de 0,59 quelle que soit la définition choisie, soit un peu plus d'un apporteur de ressources pour deux personnes. Dans les ménages pauvres en général, il est de 0,54 en moyenne.

5. Calculé sur la base de 35 heures hebdomadaires en 2005, nette de cotisations sociales, de CSG et de CRDS.

*Graphique 1*

Proportion de travailleurs pauvres disposant de revenus d'activité propres inférieurs à un Smic (allocations chômage comprises), selon leur situation maritale en 2005



Champ : Individus âgés de 16 à 64 ans.

Sources : SRCV-SILC 2006.

## Les revenus des ménages de travailleurs pauvres

Le revenu disponible des ménages au sein desquels vit au moins un travailleur pauvre est composé en majorité de revenus d'activité. La part que ce type de ressources occupe en moyenne dans le revenu disponible des ménages est toutefois inférieure à celle constatée pour l'ensemble des travailleurs : les revenus d'activité hors allocations chômage représentent ainsi en 2005 environ 72 % du revenu disponible des ménages de travailleurs pauvres selon la définition française, contre près de 90 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages de travailleurs.

La part des revenus d'activité est plus élevée, de 5 points environ, si l'on considère la définition européenne de travailleur pauvre. Au sein de la population des travailleurs pauvres selon la définition européenne, la durée d'emploi moyenne est de onze mois et demi, tandis qu'au sein des travailleurs pauvres, selon la définition française, elle est de dix mois environ.

22 % des ménages de travailleurs pauvres selon la définition française perçoivent en 2005 des allocations chômage, contre 17 % pour l'ensemble des ménages de travailleurs. La part des allocations chômage dans le revenu disponible est en moyenne légèrement plus élevée que pour l'ensemble des travailleurs (de l'ordre de 6 % contre 4 %). Ce n'est pas le cas pour les ménages de travailleurs pauvres selon la définition européenne, qui se différencient peu de l'ensemble des travailleurs sur ce point (14 à 15 % des ménages perçoivent des allocations chômage, qu'ils soient pauvres ou non).

Les ménages de travailleurs pauvres se démarquent de l'ensemble des ménages de travailleurs par une plus grande part des prestations sociales dans le revenu disponible : elle est en moyenne de 21 % à 23 % selon la définition de travailleur choisie, contre 6 % environ pour l'ensemble. Les trois quarts des ménages de travailleurs pauvres reçoivent des prestations sociales, contre moins de la moitié des ménages de travailleurs.

## Une approche complémentaire de la pauvreté économique

Une limite de la statistique des travailleurs pauvres, inhérente à sa construction, est qu'elle rend compte indistinctement de l'effet de facteurs relatifs au marché du travail et à l'emploi et de facteurs relatifs à la structure des ménages — structures qui elles-mêmes déterminent une large part des transferts sociaux. Un travailleur pauvre est en effet défini à partir de sa situation individuelle d'activité (à partir de laquelle on détermine s'il est un travailleur) et de variables de ressources monétaires mesurées au niveau du ménage dans lequel il vit (pour déterminer s'il est pauvre). Un travailleur peut donc être pauvre soit du fait de sa situation d'emploi défavorable (chômage, emploi peu rémunérateur, temps partiel), soit du fait des caractéristiques du ménage dans lequel il vit (qui déterminent les autres ressources auxquelles il peut avoir accès<sup>6</sup>), soit des deux. Ce double niveau de construction implique d'analyser plus en détail la situation des travailleurs pauvres, comme cela a été fait précédemment, pour distinguer ce qui relève de chaque dimension. On constate alors que plus du tiers des travailleurs pauvres<sup>7</sup> tirent de leur activité un revenu individuel supérieur à l'équivalent d'un Smic annuel, soit environ 16 % de plus que le seuil de pauvreté. Ces travailleurs ne sont donc pas pauvres en raison de leurs caractéristiques d'activité défavorables, mais parce que leurs revenus d'activité et les transferts perçus par leur ménage ne suffisent pas à amener le revenu disponible de celui-ci au moins au seuil de pauvreté. Les autres, ceux dont le revenu d'activité est inférieur au Smic annuel, sont pauvres du fait des caractéristiques défavorables de leur activité ou de leur emploi, combinées à l'absence d'autres revenus suffisants pour compenser la faiblesse de leurs propres revenus d'activité.

Mais, réciproquement, les trois quarts des travailleurs dont les revenus d'activité sont inférieurs à un Smic annuel (ce que l'on peut considérer comme le signe d'une situation d'activité défavorable et un risque de pauvreté) ne sont pas pauvres, parce que leur situation familiale et/ou les transferts sociaux leur permettent d'éviter la pauvreté. Cela explique d'ailleurs le paradoxe, bien connu maintenant, de l'absence de surreprésentation des femmes parmi les travailleurs pauvres (« seulement » 47 % des travailleurs pauvres sont des femmes), alors

---

6. Sous l'hypothèse de mise en commun des ressources au sein des ménages. Ces autres ressources se composent des revenus d'activité des éventuels autres membres du ménage, des autres revenus reçus dans le ménage (revenus du patrimoine et transferts privés nets), et des prestations sociales.

7. Ici comme dans tout ce qui suit, sauf mention explicite, au sens de la définition française.

même qu'elles sont largement surreprésentées dans les emplois qui génèrent les revenus d'activité les plus faibles (67 % des travailleurs dont le revenu d'activité est inférieur à un Smic annuel sont des femmes).

La statistique des travailleurs pauvres est donc difficile à interpréter, en tout cas comme indicateur du lien entre l'activité individuelle et la pauvreté, puisque ce lien est brouillé par la dimension ménage : la norme d'activité implicite (celle qui permettrait à un travailleur d'éviter la pauvreté) ne dépend en fait pas seulement des situations d'activité individuelles. Au total, une part de la pauvreté des travailleurs pauvres n'est pas due à leurs situations individuelles d'activité, et une part des situations individuelles défavorables du point de vue de l'activité n'y est pas visible. Ce brouillage, qui rend la statistique des travailleurs pauvres difficilement lisible<sup>8</sup>, pose un problème pour interpréter les évolutions ou les différences de taux de pauvreté des travailleurs entre pays puisque, au niveau individuel, la même situation d'activité peut déboucher ou non sur la pauvreté, et, au niveau agrégé, le même taux de pauvreté des travailleurs peut résulter de phénomènes liés aussi bien aux structures de l'emploi et au fonctionnement du marché du travail qu'aux structures des ménages ou au système de protection sociale<sup>9</sup>.

Par rapport à ces limites<sup>10</sup>, on propose dans cette dernière partie une approche complémentaire qui adopte (au moins comme point de départ) une perspective strictement individuelle. Le pivot de cette approche est la notion de « pauvreté économique » individuelle, identifiée par un revenu individuel d'activité inférieur au seuil de pauvreté. Ce revenu d'activité est défini par la somme des salaires, des revenus d'activité indépendante, des indemnités de chômage et des indemnités maladie perçus au cours d'une année par un individu. À la différence de la notion de pauvreté usuelle, qui renvoie aux ressources des ménages, la pauvreté économique peut donc être identifiée au seul niveau des individus : un individu est dit économiquement pauvre si son revenu d'activité est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire que les ressources monétaires qu'il retire de son activité ne lui permettraient pas d'éviter la pauvreté s'il vivait seul et ne disposait que de cette ressource. Sur cette base, on peut examiner par étapes le processus qui va de l'activité des indi-

8. Plus encore du fait de la définition particulière des travailleurs sur laquelle elle repose, qui ne recouvre que partiellement les catégories statistiques usuelles (actifs occupés, chômeurs et inactifs) de la description de la population.

9. Enfin, comme la population de référence est celle des travailleurs et pas celle des pauvres, la statistique des travailleurs pauvres ne peut pas rendre compte de l'effet du manque d'accès au travail sur la pauvreté, car seule une partie des pauvres en âge de travailler vivent dans un ménage qui compte au moins un travailleur. En 2005, avec la définition française des travailleurs, 37 % des personnes pauvres en âge de travailler sont des travailleurs, 25 % ne sont pas des travailleurs mais vivent dans un ménage qui compte au moins un travailleur, et 38 % font partie de ménages sans travailleur. Plus qu'une faiblesse de la notion de travailleur pauvre, ce dernier point indique que la problématique des travailleurs pauvres, telle qu'elle s'est développée en Europe depuis quelques années, aborde la question du lien entre activité et pauvreté davantage sous l'angle de l'influence des conditions de l'emploi sur la pauvreté que sous celui de l'inclusion des pauvres dans l'emploi.

10. Pour une discussion plus approfondie, voir Ponthieux S., « Les travailleurs pauvres - construction d'une catégorie statistique, difficultés d'analyse et exploration d'un indicateur intermédiaire », Insee, document de travail (à paraître au premier semestre 2008).

vidus à la pauvreté des ménages, et mieux distinguer les effets respectifs de la distribution opérée par l'emploi, des configurations familiales et des transferts sociaux. Cette approche en termes de « pauvreté économique » est illustrée ici pour la population des travailleurs au sens de la définition française<sup>11</sup>, à partir des données de l'enquête SRCV-SILC 2006.

### La pauvreté économique individuelle touche 15% des travailleurs en 2005

En 2005, 3,7 millions de travailleurs (au sens de la définition française<sup>12</sup>), soit 15 % des travailleurs, avaient un revenu d'activité inférieur au seuil de pauvreté.

La pauvreté économique individuelle touche en premier les travailleurs qui ont eu des durées relativement longues de chômage ou des périodes hors du marché du travail ; plus de la moitié des personnes dans ces situations sont économiquement pauvres (tableau 8). Les salariés qui travaillent toute l'année à temps partiel sont également très touchés (38 % sont économiquement pauvres) ainsi que les non-salariés (32%)<sup>13</sup>. Le taux de pauvreté économique est le plus faible, de l'ordre de 3 %, parmi les travailleurs qui ont été toute l'année en emploi salarié à temps complet<sup>14</sup>.

En structure, la pauvreté économique correspond d'abord aux situations d'emploi salarié toute l'année à temps partiel puis, si on les regroupe, aux alternances : environ les deux tiers des travailleurs économiquement pauvres sont dans ces deux situations. 20 % se trouvent en emploi non salarié toute l'année, et 14 % en emploi salarié à temps complet.

11. On ne retient que la définition française des travailleurs, qui a l'intérêt de ne pas éliminer d'emblée de l'approche les actifs dont les situations sont les plus vulnérables sur le marché du travail. Il n'est toutefois pas nécessaire *a priori* de définir une population de travailleurs : la notion de pauvreté économique a en effet un sens pour une population plus large ; par contre, elle n'est pertinente que pour une population de personnes potentiellement actives (d'un point de vue économique, il faudrait exclure de la mesure les étudiants, retraités et personnes souffrant d'une incapacité, dont l'insuffisance éventuelle de revenus d'activité relève de problématiques particulières).

12. 3,1 millions si l'on adopte la définition européenne (comme pour les travailleurs pauvres, ce chiffre est inférieur à celui obtenu avec la définition française du fait de la plus grande exigence en nombre de mois d'emploi de la définition européenne). Parmi la population des actifs potentiels (personnes en âge de travailler hors étudiants, retraités et personnes en incapacité), la pauvreté économique touche 6,9 millions de personnes, dont 36 % n'ont aucun revenu d'activité. Un peu plus de la moitié (52 %) sont des travailleurs au sens de la définition française, 20 % sont des chômeurs de longue durée, et 28 % sont des personnes sans activité économique (en large majorité des femmes au foyer).

13. La situation des travailleurs non salariés est particulière pour plusieurs raisons : d'une part, le revenu d'activité des non-salariés est d'une nature différente de celui des salariés, et plus difficile à appréhender ; en outre, une partie des non-salariés peuvent se trouver dans un statut d'aides familiaux, et ils n'ont dans ce cas aucune rémunération. D'autre part, alors que l'absence de travail se concrétise formellement en chômage pour les salariés, cela n'est en général pas le cas pour les non-salariés, qui demeurent « en emploi » même s'ils connaissent des périodes de très faible volume de travail (et corrélativement de faibles revenus) ; il est probable qu'une partie de ceux qui apparaissent en emploi toute l'année sont en réalité dans des situations plus proches de l'alternance que de l'emploi en continu.

14. Certains types de contrats (apprentissage, professionnalisation, stages, etc.) ou d'emplois (concierges, gardiens, employés domestiques, agents de surveillance, etc.) peuvent être associés à des rémunérations très faibles ; une partie de ces situations peuvent également résulter d'interruptions pour maladie – non repérables dans les calendriers d'activité –, qui peuvent occasionner des chutes de revenu.

Tableau 8

## Incidence et composition de la pauvreté économique individuelle

Situation d'activité	Effectif (milliers)	Taux de pauvreté économique (%)	Composition (%)	Situations d'activité des travailleurs pauvres (%)
Ensemble	3 745	15,0	100,0	100
Emploi salarié toute l'année	1 800		48,0	51,9
- à temps complet	525	3,2	14,0	33,3
- à temps partiel	1 275	38,6	34,0	18,6
Emploi non salarié toute l'année	739	31,8	19,7	25,9
Ensemble en emploi continu	2 539		67,7	77,8
Alternances emploi/chômage	741	39,7	19,8	14,4
- emploi majoritaire	299	28,5	8,0	5,7
- chômage majoritaire	442	53,9	11,8	8,7
Ensemble actifs toute l'année	3 278		87,5	92,1
Alternances avec inactivité	467	53,4	12,5	7,9
Ensemble en alternances	1 203		33,3	22,2

Champ : Travailleurs (définition française).

Sources : SRCV-SILC 2006.

Les situations d'activité des travailleurs économiquement pauvres sont donc assez sensiblement différentes de celles des travailleurs pauvres (au sens usuel) : la part de l'emploi à temps partiel et celle des alternances y sont notablement plus élevées, et les proportions d'emplois salarié à temps complet et à temps partiel sont à peu près inversées. Retenir comme point de départ la pauvreté économique individuelle ou la pauvreté des ménages des travailleurs n'est donc pas indifférent sur le repérage des situations d'activité défavorables.

### Des différences très prononcées entre les femmes et les hommes

La pauvreté économique touche très inégalement les travailleurs selon leur sexe. Les femmes sont beaucoup plus exposées : 22 % d'entre elles, contre 9 % des hommes, sont économiquement pauvres. Là encore le constat diffère de la description des travailleurs pauvres qui fait apparaître un taux de pauvreté des travailleurs légèrement plus élevé pour les hommes que pour les femmes (tableau 2). Finalement, alors que la population des travailleurs pauvres est en majorité masculine, près de 70 % des travailleurs économiquement pauvres sont des femmes (tableau 9).

Tableau 9

## Pauvreté économique individuelle selon le sexe

	Effectif (milliers)	Incidence (%)	Composition (%)
Hommes	1 173	8,9	31,3
Femmes	2 577	21,9	68,7
Ensemble	3 750	15,0	100,0

Champ : Travailleurs (définition française).

Sources : SRCV-SILC 2006.

La pauvreté économique touche aussi fortement les jeunes : 23 % des travailleurs de moins de 30 ans ont un revenu d'activité inférieur au seuil de pauvreté. La pauvreté économique est ainsi nettement surreprésentée parmi les jeunes travailleurs, mais son incidence est beaucoup plus variable selon l'âge parmi les hommes que parmi les femmes : la part des hommes économiquement pauvres passe en effet d'environ 20 % parmi les moins de 30 ans à 5 % parmi les 30-40 ans, puis remonte légèrement aux tranches d'âge supérieures. Pour les femmes, la différence selon l'âge est beaucoup moins prononcée, passant de 27 % parmi les moins de 30 ans à un niveau stable de l'ordre de 20 % ensuite (tableau 10).

Au total, la structure par âge de la population des travailleurs économiquement pauvres est très différente pour les femmes et pour les hommes, illustrant la dimension de genre des situations d'activité défavorables : les femmes sont distribuées de façon à peu près régulière entre les quatre tranches d'âge examinées, et la part des moins de 30 ans y est plutôt plus faible que celle des tranches d'âge supérieures, tandis que, pour les hommes, la pauvreté économique semble correspondre plus souvent aux débuts de la vie active.

Tableau 10

## Pauvreté économique individuelle selon le sexe et l'âge, en %

	Taux de pauvreté économique			Composition		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
< 30 ans	22,9	19,2	27,5	28,7	42,2	22,5
30 - 39 ans	12,7	5,2	21,2	23,4	16,3	26,6
40 - 49 ans	12,5	6,0	19,6	24,1	19,6	26,2
50 ans et +	14,5	8,2	21,2	23,9	22,0	24,7
Ensemble	15,0	8,9	21,9	100,0	100,0	100,0

Champ : Travailleurs à bas revenu d'activité.

Sources : SRCV-SILC 2006.

Ces différences importantes selon le sexe impliquent de réexaminer la structure des situations d'activité des travailleurs économiquement pauvres séparément pour les hommes et pour les femmes (tableau 11).

Pour les femmes, la situation d'activité la plus fréquemment associée à la pauvreté économique est l'emploi salarié à temps partiel toute l'année, qui regroupe 42 % d'entre elles (contre 16 % des hommes). La part de cette situation d'activité est plus élevée qu'en moyenne pour les travailleurs des deux sexes, mais le décalage est d'une ampleur bien plus marquée dans le cas des hommes. Pour les hommes, c'est l'emploi non salarié toute l'année qui arrive en premier, regroupant 31 % d'entre eux (contre 14 % des femmes). L'emploi non salarié est toutefois très surreprésenté pour les deux sexes.

La part des situations d'alternance est par contre moins différenciée selon le sexe ; les alternances entre emploi et chômage concernent cependant une proportion légèrement plus élevée des hommes que des femmes économiquement pauvres, et c'est l'inverse pour les alternances avec inactivité. Pour les deux sexes, les alternances, qu'il s'agisse des alternances entre emploi et chômage parmi les travailleurs qui ont été présents toute l'année sur le marché du travail ou d'alternances entre participation au marché du travail et inactivité, sont beaucoup plus fréquentes parmi les travailleurs à bas revenu d'activité qu'en moyenne.

Tableau 11

Situations d'activité des travailleurs économiquement pauvres selon le sexe, en %

	Travailleurs économiquement pauvres		Ensemble des travailleurs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emploi salarié toute l'année	34,6	54,2	78,7	80,9
- à temps complet	18,6	11,9	75,2	56,8
- à temps partiel	16,0	42,2	3,5	24,1
Emploi non salarié toute l'année	31,6	14,3	11,7	6,6
Alternances emploi/chômage	23,6	18,0	7,2	7,8
- emploi majoritaire	9,0	7,5	4,2	4,2
- chômage majoritaire	14,6	10,5	3,0	3,6
Année complète d'activité	88,8	86,5	97,6	95,2
Alternances avec inactivité	10,2	13,5	2,4	4,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : Travailleurs (définition française).

Sources : SRCV-SILC 2006.

### Pauvreté économique individuelle, compensations dans les ménages et transferts sociaux

La pauvreté économique des travailleurs ne débouche pas nécessairement sur la pauvreté monétaire au sens usuel : près des trois quarts des travailleurs économiquement pauvres vivent dans un ménage qui n'est pas pauvre<sup>15</sup> (tableau 12). Dans 51,8 % des cas, d'autres revenus d'activité reçus par d'autres membres du ménage suffisent à

15. Le revenu disponible par équivalent-adulte des ménages de ces travailleurs est toutefois sensiblement inférieur en moyenne (d'environ 5 000 euros par an) à celui des ménages des travailleurs dont aucun n'est économiquement pauvre.

compenser la faiblesse du leur ; en ajoutant les autres revenus hors prestations sociales reçus par le ménage, cette proportion s'élève d'un peu moins de 4 points, et encore d'environ 17 points une fois prises en compte les prestations sociales. Un peu plus de 27 % sont pauvres ; ces travailleurs économiquement pauvres et qui vivent dans un ménage pauvre constituent environ 60 % de la population des travailleurs pauvres au sens usuel<sup>16</sup>.

Tableau 12

## Pauvreté économique et pauvreté, en %

Personnes non pauvres			Personnes pauvres
Revenu d'activité* du ménage > au seuil de pauvreté	Revenu* du ménage hors prestations sociales > au seuil de pauvreté	Revenu disponible* du ménage > au seuil de pauvreté	Revenu disponible* du ménage < au seuil de pauvreté
51,8	55,5	72,7	27,3

\* Par unité de consommation.

Champ : Travailleurs économiquement pauvres.

Sources : SRCV-SILC 2006.

Le lien entre pauvreté économique et pauvreté dépend de façon cruciale des caractéristiques des ménages dans lesquels vivent les travailleurs économiquement pauvres : elles déterminent d'une part la capacité de compensation – par les autres revenus économiques du ménage – des faibles ressources économiques apportées par l'un de ses membres. Ainsi, aucun travailleur économiquement pauvre et vivant seul ne verra la faiblesse de son revenu d'activité compensée par un autre revenu d'activité (tableau 13). Les caractéristiques du ménage d'appartenance déterminent également une large part des transferts sociaux dont le ménage pourra bénéficier (diverses prestations dépendent des configurations familiales – présence d'enfants, parents isolés –, ou sont attribuées sous conditions de ressources).

Tableau 13

## Pauvreté économique et pauvreté selon le type de ménage, en %

Type de ménage	Ensemble	Personnes non pauvres			Personnes pauvres
		Revenu d'activité* du ménage > au seuil de pauvreté	Revenu* du ménage hors prestations sociales > au seuil de pauvreté	Revenu disponible* du ménage > au seuil de pauvreté	Revenu disponible* du ménage < au seuil de pauvreté
Personne seule	9,9	0,0	15,0	43,5	56,5
Famille monoparentale	8,3	20,5	26,5	54,8	45,2
Couple sans enfants	24,6	63	64,4	82,1	17,9
Couple avec enfant(s)	53,1	63	65,6	76,4	23,6
Autres	4,1	26,4	26,4	75,1	24,9
Ensemble	100	51,8	55,5	72,7	27,3

\* Par unité de consommation.

Champ : Travailleurs économiquement pauvres.

Sources : SRCV-SILC 2006.

16. Les 40% restants sont constitués de travailleurs qui ne sont pas concernés par la pauvreté économique, mais vivent dans un ménage pauvre.

Le rôle du ménage ne s'arrête pas à sa seule composition démographique ; pour les travailleurs économiquement pauvres qui ne vivent pas seuls, la présence d'autres travailleurs entre également en jeu. Les travailleurs économiquement pauvres qui sont le seul apporteur de revenu d'activité dans leur ménage seront plus souvent pauvres que lorsque d'autres membres du ménage apportent aussi des revenus d'activité – sous réserve qu'ils ne soient pas également des travailleurs économiquement pauvres ; dans ce cas, le taux de pauvreté est plus élevé que dans n'importe quelle autre situation (tableau 14).

Tableau 14

Pauvreté économique et pauvreté selon la composition économique du ménage, en %

Situation (% des travailleurs - hors personnes vivant seules - dans la situation)	Revenu d'activité* du ménage > au seuil de pauvreté	Revenu* du ménage hors prestations sociales > au seuil de pauvreté	Revenu disponible* du ménage > au seuil de pauvreté	Revenu disponible* du ménage < au seuil de pauvreté
Pas d'autre travailleur** (26 %)	9,7	12,9	53,7	46,3
Au moins un autre travailleur (74 %)	74,3	76,5	83,7	16,3
- tous les travailleurs sont économiquement pauvres (16,3 %)	15,4	23,1	39,8	60,2
- le travailleur est le seul économiquement pauvre (57,7 %)	84,8	86	91,6	8,4
Ensemble	51,8	55,5	72,7	27,3

\* Par unité de consommation.

\*\* Le revenu d'activité du ménage, lorsqu'il n'y a qu'un travailleur, peut être supérieur au revenu d'activité de ce travailleur car d'autres membres du ménage qui ne sont pas des « travailleurs » au sens de la définition peuvent avoir une activité occasionnelle rémunérée, ou recevoir des arriérés de rémunération sur des années antérieures, ou des indemnités de licenciement.

Champ : Travailleurs économiquement pauvres qui ne vivent pas seuls.

Sources : SRCV-SILC 2006.

Enfin, le type de ménage ou sa composition économique n'ont pas le même impact, quelle que soit la position (homme ou femme dans un couple, parent ou enfant) qu'y occupent les travailleurs économiquement pauvres. En effet, si le type de ménage détermine la présence potentielle d'un ou plusieurs autres apporteurs de revenus d'activité, la probabilité que ces revenus soient suffisants pour compenser le faible revenu du travailleur lui-même varie selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme dans un couple, et d'un parent ou d'un enfant dans une famille. Ainsi, pour ceux qui vivent en couple, la pauvreté économique individuelle est compensée moins souvent qu'en moyenne lorsqu'il s'agit des hommes que des femmes, parce que, du fait que les femmes sont plus souvent inactives que les hommes et de l'inégalité des gains entre femmes et hommes, les femmes qui travaillent ont plus souvent un conjoint qui travaille également et dont le revenu d'activité est supérieur au leur. Ce décalage entre femmes et hommes est d'autant plus prononcé qu'ils ont des enfants. Le même mécanisme s'observe entre parents et

enfants : les jeunes travailleurs qui vivent avec leurs parents bénéficient des revenus d'activité plus élevés de leurs parents, moins toutefois dans le cas des familles monoparentales ; à l'inverse, les travailleurs qui ont des enfants évitent moins souvent la pauvreté économique grâce à des revenus d'activité autres que le leur dans leur ménage, et jamais lorsqu'ils sont des parents isolés (tableau 15).

Tableau 15

Pauvreté économique et pauvreté selon le sexe et le statut familial, en %

Statut familial	Ensemble	Personnes non pauvres			Personnes pauvres
		Revenu d'activité* du ménage > au seuil de pauvreté	Revenu* du ménage hors prestations sociales > au seuil de pauvreté	Revenu disponible* du ménage > au seuil de pauvreté	Revenu disponible* du ménage < au seuil de pauvreté
Personne vivant seule**	9,9	0,0	15,0	43,5	56,5
Homme en couple sans enfants	22,5	59,4	61,2	73,5	26,5
Femme en couple sans enfants	25,5	64,5	65,8	85,6	14,4
Homme en couple avec enfant(s)	29,8	36,7	41,3	49,0	51
Femme en couple avec enfant(s)	49,3	68,6	70,0	80,6	19,4
Parent dans une famille monoparentale**	5,1	0,0	7,7	40,7	59,3
Enfant vivant chez ses deux parents	10,0	68,5	73,7	87,6	12,4
Enfant dans une famille monoparentale	3,3	52,2	55,5	76,5	23,5
Personne vivant dans un autre type de ménage**	4,1	26,4	26,4	75,1	24,9
Ensemble	100	51,8	55,5	72,7	27,3

\* Par unité de consommation.

\*\* La taille de l'échantillon ne permet pas de détailler selon le sexe.

Champ : Travailleurs économiquement pauvres.

Sources : SRCV-SILC 2006.